

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

EPICERIE VIVAL

Monsieur le Maire rend compte de la visite de Madame Carol Piponnier intéressée par le fonds de commerce Vival.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- . met fin au bail de M. Baduel au 31 Août 2022
- . transfère le bail signé avec M. Baduel à Mme Carol Piponnier dans les mêmes conditions pour le local 10 rue Monnet à compter du 1^{er} septembre 2022.
- . accorde une réduction de loyer de 50 % à Mme Piponnier du 1^{er} Septembre 2022 au 31 Août 2023.

INCIVILITES

Le robinet d'eau du cimetière est resté ouvert à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire propose d'installer un disjoncteur d'eau après compteur pour les deux robinets.

VIDEO SURVEILLANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'un gendarme référent avait pris contact avec lui pour l'installation de caméras.

Il est vrai que de nombreuses incivilités ont été constatées ces derniers temps : vols de fleurs dans le bourg, vols de statues et objets au cimetière, dégradations sur du matériel ou des clôtures, voitures qui entrent dans le camping ...

ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS

L'encastrement de sol au monument aux morts sera changé et programmé uniquement pendant les périodes de pavage des cérémonies commémoratives. Le reste à charge pour la commune est de 398 euros.

POINTS SUR LES TRAVAUX

Logements Aquarium : travaux en cours pour les logements du rez-de-chaussée

Passerelle : dossier en cours

Immeuble 10 place Henri Barbusse

Des travaux (murs – sols – menuiseries) seront réalisés en vue de l'installation d'une esthéticienne à l'automne.

La commune est toujours en attente de l'avis favorable pour le permis de construire.

Amendes de police

Un rendez-vous avec les services de l'UTT sera à nouveau demandé pour examiner le problème de stationnement et de circulation faubourg de Lorette.

Stationnement parking de la mairie : la pose d'un miroir à 180° a été acceptée. Les conducteurs auraient plus de visibilité pour sortir du parking si le stationnement se faisait du côté de la propriété de M. Ronchèse.

Voirie

Les entreprises Meunier et Centre Voirie ont été retenues pour les travaux de voirie. La demande de subvention définitive sera adressée au Conseil Départemental.

GARDERIE

A compter de septembre 2022, dans un souci de simplification, le conseil municipal décide de facturer à la demi-heure, toute demi-heure commencée étant dûe.

Le tarif reste inchangé 0.70 € la demi-heure. Un tarif dégressif de 10 % sera appliqué à partir de la 31^{ème} demi-heure, soit 0.63 €.

Les horaires sont toujours à partir de 7h45 le matin et jusqu'à 18h15 le soir. En cas de dépassement de ces horaires par certains parents un supplément de 5 € sera facturé.

Le règlement de la garderie sera revu et devra prévoir l'exclusion des enfants en cas de mauvais comportements des enfants et/ou des parents.

PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Une nouvelle réforme impose aux collectivités d'assurer la publicité de leurs actes administratifs par voie dématérialisée à compter du 1^{er} juillet 2022. Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent opter pour l'affichage, la publication papier ou la publication sous forme électronique.

Le conseil municipal décide de conserver la publicité des actes par affichage.

M57

Le conseil municipal accepte que la commune soit collectivité test à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour adopter la nomenclature comptable M57 sachant qu'il devra délibérer d'ici-là sur les options possibles (M57 abrégée ou développée, application de la fongibilité des crédits, fixation du mode de gestion des amortissements).

Des réunions d'informations seront organisées fin d'année pour les élus et les agents.

MAM

Deux personnes ayant un projet de MAM (maison d'assistantes maternelles) ont rencontré le Maire. Ce projet est bien évidemment intéressant, aucune assistante maternelle n'étant installée sur la commune. Le problème est de trouver un local adapté. Il faudrait une maison de 80 – 90 m² pour accueillir 8 enfants maximum.

SICTOM

A compter du 1^{er} juillet 2022, l'accès à la déchèterie de Lurcy-Lévis se fera par lecture des plaques d'immatriculation des véhicules. Chaque usager doit déposer un dossier auprès du Sictom. Certains se sont vu notifier un dossier incomplet faute d'adresse mail et conseiller de prendre contact avec le conseiller numérique de Moulins communauté. Monsieur le Maire s'insurge contre cette obligation et a adressé un courrier à Monsieur le Président du Sictom.

QUESTIONS DIVERSES

Remorque frigo

Un devis de fourniture de rayonnages pour la remorque frigorifique a été demandé et s'élève à environ 630 €.

Le conseil municipal reconnaît que cette disposition peut être très utile pour la pose de plats et accepte le devis.

Vélo électrique

Il a été demandé si Moulins communauté pouvait mettre en location des vélos électriques au Veudre.

La question sera posée à la communauté d'agglomération.

Le problème de gestion de la location risque de se poser.